

REFER/N° : M4/25

Annaba, le

14 JAN. 2025

Annonce aux Opérateurs

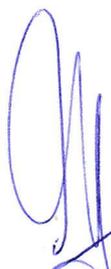
Cher partenaire,

Nous vous informons qu'une réduction de 50% sur la prestation portuaire concernant le gardiennage et la fourniture d'énergie électrique pour les conteneurs frigorifiques destinés à l'exportation transportant des marchandises algériennes hors hydrocarbures est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce cadre, vous être sollicité de remettre aux services concernés de l'Entreprise Portuaire d'Annaba le certificat d'origine algérienne délivrée par une institution compétente avant le début de vos opérations d'exportation.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes éventuelles informations complémentaires.

Sincères salutations


LE DIRECTEUR COMMERCIAL P/I
رئيس دائرة الإتصالات والعلاقات العامة والتجارة
نور الدين طهراوي